VILLE DE Graulhet
République Française
Liberté Egalité Fraternité

DÉLIBÉRATION du conseil municipal du jeudi 17 juillet 2025

Délibération n°9
DEL 2025/056

OBJET :

Construction du terrain multisports couvert au stade Noël PELISSOU
Ajustement du plan de financement

Date de convocation : **10 juillet 2025**	Nombre de conseillers en exercice : **33**

Le 17 juillet 2025 à 18 heures 30, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Blaise AZNAR, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents : 27
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico - Mme CHAFFARD Anaïs - M. HABERMEYER Olivier Bernard - M. DURAND Éric - Mme PHALIPPOU Martine - M. TERRASSIÉ Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa - M. ANDRIEU René.

Absents avec pouvoir : 5
M. GRAU Jean-Michel (pouvoir MEHDI Saïd)
Mme DA COSTA Céu (pouvoir BOUTIN Mireille)
Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel)
Mme LAFAGE Chantal (pouvoir LAVIT Michelle)
M. MAJDOUBI Saïd (pouvoir AZNAR Blaise)

Absents sans pouvoir : 1
M. CALMETTES Patrick.

Secrétaire de séance : M. MIRALES Marc.

Résultat du vote : ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Pour : 18

Contre : 4

Abstention : 10

Le projet de construction d'un plateau multisports couvert est indissociable des rénovations énergétiques des gymnases Capelette et Robert Primault inscrits au plan pluriannuel de rénovation des bâtiments municipaux.

En effet, l'objectif de la ville de Graulhet est :

-D'une part, d'offrir une continuité de service aux usagers pendant les périodes de travaux,

-D'autre part, de répondre aux besoins liés à l'augmentation des effectifs du Lycée Clément de Pémille depuis l'ouverture de la section générale.

Positionné dans l'emprise du stade Noël Pelissou, ce plateau multisports (handball, futsal, volleyball, basketball, badminton, tennis), confirme la vocation du site dédié aux loisirs sportifs et à la jeunesse.

Doté d'une structure contemporaine à faible impact environnemental, cet équipement traduit l'ambition de la collectivité et de ses partenaires d'intégrer dans ses réalisations les objectifs de durabilité, d'esthétique urbaine et architecturale et de services aux usagers.

Les travaux ont démarré et se poursuivent à bon rythme.

Pour autant des modifications liées aux modalités de cofinancement sont intervenues amenant des ajustements au plan de financement.

Le coût prévisionnel de l'opération pour un montant de 760 000€ HT restant inchangé, il convient d'opérer une actualisation des participations financières à hauteur de 484 000€ soit 64% du coût d'opération, dont le tableau figurant ci-après fait état.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

DÉCIDE

- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel actualisé du projet de terrain multisports couvert tel que figurant dans le tableau ci-après,

- DE SOLLICITER les subventions du plan de financement précité au taux le plus élevé possible.

- D'AUTORISER M le Maire ou son représentant à exécuter cette délibération et à signer tous les documents relatifs.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR** — Le secrétaire de séance : **Marc MIRALES**

MAIRIE DE GRAULHET GRAULHET TARN

Déposée en Préfecture le : 24 JUIL. 2025

Publiée le : 24 JUIL. 2025

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »

ESTIMATIF PREVISIONNEL ET PLAN DE FINANCEMENT PLATEAU SPORTIF COUVERT						
Dépenses subventionnables			Recettes			
Désignation	HT prévisionnel	HT previsionnel actualisé 17/07/2025	Financeurs	Montant sollicité initial	Montant actualisé 17/07/2025	Taux
Etudes	10 000,00	10 000,00	Conseil Régional Occitanie	380 000,00	190 000,00	25%
Travaux	750 000,00	750 000,00	Département : Atouts Tarn	114 000,00	114 000,00	15%
			Fonds de concours : GGA	114 000,00	180 000,00	24%
			Total Subventions	608 000,00	484 000,00	64%
			Autofinancement	152 000,00	276 000,00	36%
Total Général	**760 000,00**	**760 000,00**	**Total Général**	**760 000,00**	**760 000,00**	